Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 44 (1915)

Heft: 18

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Dans ses séances du 8, 12, 15, 19, 22 et 26 octobre, le Conseil d'Etat nomme : M. Hubert Gremaud, à Gumefens, instituteur à l'école des garçons d'Aumont ; M. Gottlieb Schwab, de Chiètres, instituteur à l'école libre publique d'Obermettlen (Ueberstorf) ; Mlle Antoinette Lehmann, à Fribourg, institutrice aux écoles primaires de la ville de Fribourg ; M. Florian Overney, à Gumefens, instituteur à l'école supérieure des garçons de Farvagny ; M. Aimé Perrotet, à Gumefens, instituteur à l'école mixte de Prévondavaux ; M. Camille Ruffieux, à La Tour-de-Trême, instituteur à l'école mixte de Châtel-Crésuz ; M. Ludger Zosso, à Guin, instituteur à l'école supérieure mixte de Saint-Ours ; M. Joseph Déglise, à Granges (Veveyse), instituteur à l'école mixte de Blessens ; M. Robert Nidegger, à Gumefens, instituteur à l'école des garçons de Courtion ; M. Ferdinand Broye, à Aumont, instituteur à l'école mixte de Saint-Martin ; Mlle Lydie Bosson, à Marsens, institutrice à l'école des filles de Grolley ; Mlle Martine Mossu, à Broc, institutrice à l'école ménagère de Vaulruz ; M. l'abbé Maurice Roulin, vicaire, à Genève, professeur à l'école secondaire de la Glâne ; M. Louis Menoud, à Blessens, instituteur à l'école supérieure des garçons de Marly ; M. Joseph Hayoz, à Planfayon, instituteur à l'école supérieure des garçons de Chevrilles.

— Il accorde un subside extraordinaire de 5,000 fr. à la commune de Blessens pour la construction de sa maison d'école.

† L'annonce mortuaire suivante a été retardée par toutes sortes d'obstacles fortuits, entre autres par la traversée de l'Océan Atlantique, laquelle, avec le trajet terrestre, dure souvent un mois.

M. Auguste Pury, né à Middes, si je ne me trompe en 1825, est décédé à Rio Cuarto, province de Cordoba, République Argentine, le 6 mars 1915.

M. Pury fut en son temps l'un des instituteurs les plus distingués du canton de Fribourg ; il était en premier lieu un véritable éducateur de la jeunesse, un réformateur hors ligne de l'enseignement, dont, comme le P. Girard, il fit son grand moyen d'éducation. Il fit ses études pédagogiques à l'école moyenne de Fribourg et débuta dans l'enseignement à Rueyres-les-Prés en 1848, et en 1852, il quittait la dite commune après y avoir fait beaucoup de bien. A l'âge de 13 à 15 ans, j'eus le bonheur de compter au nombre de ses

élèves. Il quitta l'enseignement pour se vouer tout entier à l'agriculture, qu'il aimait passionnément. Plus tard, il émigra en Amérique avec sa jeune famille ; il s'établit comme colon à Rio-Cuarto, petite ville en germe de l'immense République Argentine. Ses affaires prospérèrent si bien qu'il devint grand propriétaire, et son fils unique, M. Evariste Pury, se trouve actuellement à la tête d'un domaine de plus de 700 hectares de bon terrain et pratiquant en grand l'apiculture.

Cru mort depuis de longues années, je priais souvent pour le repos de son âme, lorsque, par hasard, une nièce de M. Pury, institutrice dans une commune du district de Châtel-Saint-Denis, vint indirectement me tirer d'erreur : mon ancien et bien-aimé instituteur vivait encore ! Dès lors, je correspondis régulièrement avec lui, jusqu'aux derniers mois de sa vie. — Instituteur croyant, dont la piété ne fit que croître avec l'âge, M. Auguste Pury resta profondément gravé dans mon cœur comme l'idéal de l'éducateur éclairé et dévoué. — Là-Haut, tous nos souvenirs redeviendront des réalités.

Au revoir, à bientôt, dans l'Eternité, toi, vrai modèle du parfait éducateur, de foi et de tendre piété.

X. Ducotterd.

Confédération. — La conférence des chefs de Département de l'Instruction publique de la Suisse s'est réunie le 16 octobre, à Coire, sous la présidence de M. Læly, conseiller d'Etat des Grisons. M. le conseiller fédéral Calonder assistait à la séance.

Après avoir réglé les tractanda qui reviennent chaque année, la conférence a discuté les questions relatives à la formation des maîtres de dessin, au choix d'une vocation, à l'enseignement civique, à la franchise de port. M. Burgener, conseiller d'Etat du Valais, a été choisi comme président pour l'année 1916.

Suisse romande. — Le 9 octobre dernier se réunissaient à Lausanne, sous la présidence de M. Quartier-la-Tente, conseiller d'Etat de Neuchâtel, un certain nombre de maîtres de musique de la Suisse romande, délégués par les départements cantonaux de l'Instruction publique. Cette réunion avait pour but de discuter la question d'un recueil de chants romand qui deviendrait obligatoire dans les écoles et contiendrait un choix d'une quinzaine de chansons populaires pour la jeunesse. Ces chants patriotiques ou autres seraient choisis de préférence pour les fêtes, les réunions, etc. L'assemblée a décidé de confier ce choix au corps enseignant,

qui est prié d'examiner sérieusement la question et de faire ses propositions sur les morceaux qui lui paraissent les mieux indiqués. (*L'Ecole p imaire.*)

Lucerne. — Les journaux signalent la retraite d'une éducatrice qui a consacré plus de soixante ans de sa vie au service de l'école. Il s'agit de Mme Hunien, de Triengen, qui prit son brevet d'institutrice en 1854 et qui, après quelques années d'enseignement, fut nommée inspectrice du cercle Sursee-Triengen.

Vaud. — Grâce aussi aux subventions officielles de quelques cantons, l'Ecole supérieure d'aéronautique et de constructions mécaniques de Lausanne, dispose pour la présente année académique de dix bourses d'étude complètement gratuites au bénéfice des étudiants de nationalité suisse, désireux de se consacrer à l'étude des sciences aériennes pour obtenir le diplôme d'ingénieur-aéronaute. La Caisse de l'Ecole dispose, en outre, de primes en argent pour récompenser les étudiants qui se seront distingués par la suite.

Les candidats doivent adresser à la direction de l'Ecole supérieure d'aéronautique et de constructions mécaniques de Lausanne les documents suivants : acte de naissance ou autre papier officiel prouvant que le candidat est réellement de nationalité suisse ; diplômes et certificats des études faites jusqu'à présent ; tous les titres, références, etc., que le candidat jugera utiles.

Tessin. — Le Conseil d'Etat a pris une mesure très grave. Sur la proposition de la Direction de l'Instruction publique, il a suspendu de leurs fonctions la directrice de l'Ecole normale des filles, sept maîtresses de cet établissement et quatre professeurs de l'Ecole normale des garçons de Locarno, à la suite des conflits aigus qui divisaient le corps enseignant de ces instituts. Le rectorat de l'Ecole normale des jeunes filles a été confié provisoirement à l'inspecteur de l'arrondissement, M. Marioni.

Argovie. — La petite colonie de Neuhof compte actuellement 25 élèves, âgés de 14 ans et plus. L'exploitation agricole donne toute satisfaction : 41 têtes de bétail bovin, 2 chevaux et 28 porcs. On a récolté, cette année, plus de 6,000 gerbes de blé et 600 qm. de pommes de terre.